



## MANPOWER

**L'INTÉRIM, C'EST TRIME ET TAIS TOI !**  
**NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE !**  
**CAR DES DROITS NOUS AUSSI ON EN A !!!!**

QUELQUES INFOS UTILES :

### PARTICIPATION AUX BENEFICES



La direction Manpower nous a annoncé qu'il n'y aura pas de participation en 2010, voire même pas de participation en 2011...C'est ça la reconnaissance chez Manpower. Merci Patron !

### DROIT AUX DIVERSES PRIMES (13ème MOIS, IFM, CP...)



S'il existe un treizième mois dans l'entreprise utilisatrice dans laquelle vous travaillez, vous avez le droit d'en bénéficier comme tout salarié de cette entreprise. Soyez vigilants ! (renseignez-vous sur les conditions à remplir ou contactez-nous !)  
 Les IFM et les CP à la fin de chaque contrat de mission, c'est un droit. Réclamez-les à votre agence ! (si vous ne les voyez pas sur votre fiche de paie)

### DROIT A LA FORMATION



Vous avez droit à différentes formations comme le CIF (Congé Individuel de Formation), le DIF (le Droit Individuel de Formation), la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), le CIPI (Contrat d'Insertion Professionnel Intérimaire), le CDPI (Contrat de Développement Professionnel Intérimaire). Vous pouvez vous renseigner sur le site [fafft.fr](http://fafft.fr) ou auprès de votre agence.

### DROIT AUX AVANTAGES DU FASTT



Le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) vous propose, en cas de mission éloignée de chez vous : une location de voiture à 5€/jour, une aide de 500€ pour passer votre permis, des logements provisoires ... pour connaître d'autres avantages, vous pouvez consulter le site [fastt.fr](http://fastt.fr)

### DROIT AUX AVANTAGES CCE ET CE



Sachant que les vacances arrivent, vous avez la possibilité de bénéficier de facilités du CCE et du CE comme les chèques vacances et de subventions sur les locations de vacances, ... (sous réserve de conditions lisibles sur le site du CCE ou le mini guide du CCE. Ce dernier est disponible en agence ou demandez-le nous si vous le souhaitez).

# FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !!!!

L'entreprise a fait des bénéfices de 1.4 millions € en 2009. Et a envoyé à Manpower INC (Etats Unis) son actionnaire unique la coquette somme de 470 MILLIONS € pris sur les réserves.

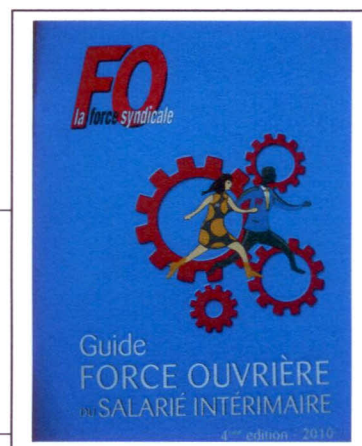
ET POUR NOUS LES SALARIES ???? qui faisons en sorte que cette entreprise fonctionne au mieux. Qu'avons-nous eu en retour ? Pas de prime de fidélisation ! pas de participation ! pas de reconnaissance !...

QUEL SERA ALORS L'AVENIR DES INTERIMAIRES ???? **ZERO €, RIEN**

- \* Des bas salaires !
- \* Des heures supplémentaires !
- \* Des contrats de plus en plus courts !
- \* Des missions de moins en moins fréquentes !
- \* Des conditions de travail qui se dégradent !

Nous, **FORCE OUVRIERE**, revendiquons :

- ✚ Une participation aux bénéfices de 300 € minimum,
- ✚ Des taux horaires de mission mieux négociés,
- ✚ Des conditions de travail dignes de ce nom...



**POUR MIEUX CONNAITRE VOS DROITS ET LES FAIRE RESPECTER, PROCUREZ-VOUS LE NOUVEAU GUIDE DU SALARIE INTERIMAIRE**

**Nous vous l'enverrons avec toute nouvelle adhésion...**

**ENSEMBLE, NOUS POUVONS GARDER NOS ACQUIS, ALORS REJOIGNEZ- NOUS !**



NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

VILLE ET CODE POSTAL : .....

TELEPHONE : ..... AGENCE MANPOWER : .....

PROFESSION : ..... SIGNATURE : .....

Email : ..... DATE .....

☞ Le montant de la cotisation annuelle est de 108€ soit 9€ par mois ;

☞ Elle est déductible de vos impôts à hauteur de 66% en remplissant la case AC de votre déclaration de revenus;

☞ **A renvoyer à :**

① 06.75.21.58.02 ou 01.42.62.73.22 **CGT-FO Manpower 6/8 bd Jourdan 75014 PARIS**

[www.fotravailtemporaire.com](http://www.fotravailtemporaire.com) (notre nouveau site à partir du 1<sup>er</sup> juillet)

Juin 2010